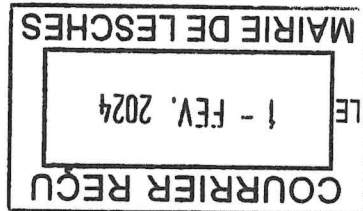


Paris, le 25 janvier 2024



Madame le Maire,
Christine GIBERT
EN MAIRIE
15 avenue Charles de Gaulle
77450 LESCHES

N/ Réf. 2024_ST_015_ES_LB

Objet : Révision de PLU de LESCHES
Avis de la Chambre d'agriculture de Région Ile-de-France

Madame le Maire,

Vous m'avez transmis, par courrier et pour avis, le projet de révision de Plan Local d'Urbanisme de votre commune, arrêté le 6 octobre 2023. Ce dossier est parvenu au siège de notre Compagnie le 15 novembre 2023.

Après étude du dossier, la Chambre d'agriculture de Région Île-de-France émet plusieurs remarques qui portent sur les points suivants :

- I. Le schéma des circulations des engins agricoles**
- II. Le règlement de la zone A**
- III. Le plan de zonage**

--oOo--

I. Le schéma des circulations des engins agricoles

Notre Compagnie constate avec satisfaction la présence, dans le rapport de présentation, d'un schéma des circulations des engins agricoles.

Celui-ci est en effet nécessaire pour une meilleure prise en compte des enjeux liés à la circulation des engins agricoles lors des projets d'aménagement sur le territoire communal, et ainsi arriver à concilier les besoins des différents usagers du domaine routier et des habitants.

II. Le règlement de la zone A

La Chambre d'agriculture est satisfaite du règlement de la zone A lequel permet aux exploitants agricoles de se développer et de se diversifier.

III. Le plan de zonage

Toutefois, notre Compagnie a deux demandes concernant le plan de zonage.

Tout d'abord, nous avons repéré quelques parcelles classées en zone naturelle (N) bien que déclarées comme agricoles au RPG 2022. Nous comprenons votre volonté de protéger les sols pour des questions de biodiversité et de paysage cependant, un sous-zonage A adapté aura le même effet et ainsi, le plan de zonage reflétera l'affectation réelle du sol.

Par ailleurs, nous constatons la présence, sur le plan de zonage, d'un aplat représentant les zones humides présumées de classe B.

Nous demandons que seules les zones humides avérées de classe A soient représentées sur le plan de zonage et que soient mises en annexes du PLU les autres types de zones humides.

--oOo--


Convaincue de la bonne prise en compte de nos deux remarques, la Chambre d'agriculture de Région Ile-de-France émet un **avis favorable** quant à ce projet de révision de PLU.

Enfin, nous nous réservons la possibilité d'intervenir, en complément, lors de l'enquête publique pour soutenir d'éventuelles réclamations individuelles d'agriculteurs.

Vous remerciant de nous avoir consultés et restant à votre disposition, je vous prie d'agréer, Madame le Maire, mes salutations distinguées.

Le Président,

Christophe HILLAIRET

✓ Certified by  yousign